

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1282

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de palier pour ses actions en faveur de la prévention et l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés et signature d'une convention pour l'année 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Isabelle Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1282**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de palier pour ses actions en faveur de la prévention et l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés et signature d'une convention pour l'année 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon, conformément aux articles L 2224-13 et L 3641-1 du code général des collectivités territoriales, est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La Métropole s'est dotée d'un programme, pour les années 2018-2025, qui vise à augmenter, qualitativement et quantitativement, le tri et le recyclage des emballages ménagers en s'appuyant, notamment, sur des campagnes de communication et de sensibilisation. Près de 40 % de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles des habitants de la Métropole pourrait aujourd'hui être recyclé et plus de 30 % des poubelles de tri sont refusées du fait de la mauvaise qualité du tri. Ces éléments, ainsi que la mise en œuvre de la simplification du geste de tri depuis le 1^{er} janvier 2020 sur l'ensemble de la Métropole, appellent à des actions de sensibilisation/information renforcées.

L'association Mouvement de palier, qui s'engage activement pour le tri et la réduction des déchets, a sollicité le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre son programme d'actions 2022.

Le programme d'actions envisagé en 2022 par l'association Mouvement de palier contribue à l'atteinte de ses objectifs en matière de prévention, d'éducation, de tri et de recyclage des déchets.

Soutenue financièrement par la Métropole depuis 2018, l'association a permis de former plus de 500 ambassadeurs de proximité qui agissent dans leurs immeubles, auprès de leurs voisins et sur leurs lieux de travail auprès de leurs collègues. Ces ambassadeurs constituent d'excellents relais pour diffuser de nouveaux comportements et de nouvelles habitudes pour l'amélioration du tri et la réduction des déchets.

Pour l'année 2022, l'association propose de développer des actions complémentaires aux projets de sensibilisation menés par les messagers du tri de la Métropole, d'une part, en créant et animant des temps d'information pour les habitants sensibilisés lors des campagnes de sensibilisation d'envergure et, d'autre part, en développant et animant un réseau d'habitants ambassadeurs qui souhaitent s'engager et agir, au sein de leurs immeubles ou quartiers, sur la thématique de la réduction et du recyclage des déchets.

II - Bilan des actions réalisées en 2021

1° - Enjeux et zones d'actions

Dans le cadre de la convention signée en 2021, la Métropole a participé au financement à hauteur de 20 750 € de la démarche "Ambassadeur.ice.s dans mon quartier" portée par l'association Mouvement de Palier qui visait notamment à :

- former des ambassadeurs relais,
- accompagner individuellement et collectivement ces ambassadeurs,
- mettre en place dans des territoires ciblés ces ambassadeurs relais afin d'accompagner les ambassadeurs déjà en place à poursuivre leurs actions.

Plusieurs territoires avaient été ciblés en 2021 pour développer la démarche :

- Caluire et Cuire, Lyon 1er, Lyon 2ème et Lyon 4ème,
- Lyon 3ème, Lyon 6ème,
- Lyon 5ème, Tassin-la-Demi-Lune, Sainte-Foy-Lès-Lyon,
- Lyon 7ème, Oullins, Saint-Genis-Laval,
- Lyon 8ème, Vénissieux,
- Lyon 9ème, Écully,
- Villeurbanne, Rillieux-la-Pape, Meyzieu, Décines-Charpieu.

Un territoire supplémentaire a pu également voir la création d'un binôme d'ambassadeurs relais sur les communes de Bron, Chassieu, Mions.

2° - Bilan de l'accompagnement

Dans le cadre du projet soutenu pour l'année 2021, Mouvement de Palier a accompagné le développement de la démarche via :

- un accompagnement individuel et collectif : 14 réunions individuelles, 4 rencontres collectives "Ambassadeur.ice.s dans mon quartier", 3 nouveaux secteurs dotés d'ambassadeurs relais,
- un soutien logistique et technique : 4 réunions d'échanges et de partage entre ambassadeurs relais, 3 sessions de formations, 6 lettres d'informations et 2 tutoriels, l'organisation d'un événement "Faites bouger vos quartiers" : sur le secteur Lyon 9ème et Écully qui a réuni plus de 50 participants (élus, acteurs locaux, habitants, etc.),
- la coordination des actions entre l'association et la Métropole : 3 rencontres annuelles pour partager le plan d'actions, les contacts, réseaux, etc..

Dans le prolongement des actions 2021, Mouvement de Palier sollicite la Métropole pour l'année 2022 afin de permettre l'animation d'un réseau d'ambassadeurs relais mobilisables par les différentes parties prenantes dans les territoires.

III - Actions à réaliser en 2022

Pour réaliser son programme d'actions, l'association Mouvement de palier prévoit 2 axes de travail prioritaires.

1° - La création et animation de temps d'information et d'accueil

Lors des opérations de sensibilisation d'envergure menées sur les communes du territoire, les messagers du tri recueillent la volonté de certains habitants de s'engager davantage sur la thématique de la prévention et de la gestion des déchets. Afin de répondre à ces demandes, l'association Mouvement de palier propose de mettre en place des temps d'échanges et d'informations pour les personnes identifiées par les équipes de la Métropole.

2° - Déploiement de l'animation du réseau d'Ambassadeurs

Pour les habitants qui souhaitent poursuivre leur engagement au-delà de la sensibilisation au tri et à la prévention, l'association propose un accompagnement complet avec des outils, ateliers et rencontres visant à monter en connaissance et compétence sur la thématique, tout en gardant la motivation d'agir.

IV - Plan de financement prévisionnel

La demande de subvention s'appuie sur les actions à mettre en œuvre sur l'année 2022. La subvention demandée correspond à 68 % du budget total du projet. Le budget prévisionnel de ce programme d'actions est détaillé comme suit :

Charges			Produits	
	Montants affectés (en €)	Total (en €)		Montants (en €)
achats : matériel et prestations	900	1 561	fonds propres	9 100
services extérieurs	3 302	3 923	subvention Métropole	20 750
autres services extérieurs	0	538	appel à projet	900
charges de personnel	16 548	24 728		
Total	20 750	30 750	Total	30 750

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 750 € au titre de l'année 2022 au profit de l'association Mouvement de palier dans le cadre de sa démarche d'accompagnement à l'animation d'un réseau d'habitants engagés sur la réduction et le tri des déchets ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant 20 750 € au profit de l'association Mouvement de palier pour la réalisation des actions du projet sur l'année 2022,

b) - la convention attributive de subvention à signer entre la Métropole et l'association Mouvement de palier, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, d'un montant de 20 750 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe Prévention, gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 6P25O2482 - Sensibilisation et amélioration du tri.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279040-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
